

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ SYNERGIE



Allées de Cumières CS 70051
51202 EPERNAY Cedex France
TEL : 06 07 28 20 80

Date d'émission : 19/11/2014

Date de révision : /

1- IDENTIFICATION DE LA PREPARATION ET DE LA SOCIETE

1.1 Identificateur de produit

Dénomination : **SYNERGIE**

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation identifiée

Engrais liquide NF U 42-001-1

1.3 Renseignement concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur

Société NOVALE
Allées de Cumières CS 70051
51202 EPERNAY Cedex
France
TEL 06 07 28 20 80

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro unique d'appel téléphonique d'urgence : 112 (UE)
Numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

2- IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange :

Classification selon le règlement 1272/2008 (CLP)

Mélange sans danger.

Classification selon les directives CE 67/548 (DSD), CE 1999/45

Mélange sans danger.

2.2 Eléments d'étiquetage

Selon le règlement 1272/2008 (CLP)

Non applicable

Selon les directives CE 67/548 (DSD) et CE 1999/45

Non applicable

2.3 Autres dangers

Substances PTB selon le règlement CE 1907/2006, annexe XIII : non applicable.

Substances vPvB selon le règlement CE 1907/2006, annexe XIII : non applicable.

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

3- COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Engrais liquide

Ce mélange ne renferme aucune substance dangereuse au sens des normes en vigueur sur la classification et l'étiquetage des substances et préparations dangereuses.

4. PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers secours à porter en cas d'urgence

Premiers soins généraux :

- Surveiller les fonctions vitales.
- Victime sans connaissance : maintenir les voies aériennes libres.
- Arrêt cardiaque : réanimer la victime.
- Victime consciente avec troubles respiratoires : position semi-assise.
- Choc : de préférence sur le dos, jambes légèrement relevées.
- Vomissement : prévenir l'asphyxie/pneumonie aspiratoire.
- Prévenir le refroidissement en couvrant la victime (ne pas réchauffer).
- Surveiller la victime en permanence.
- Apporter une aide psychologique.
- Maintenir la victime calme, éviter lui tous les efforts.
- En fonction de l'état : médecin/hôpital.

SYNERGIE

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ CONFORME AU RÈGLEMENT (CE) N°453/2010

Ingestion : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou médecin en cas de malaise. Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Consulter un médecin.

Contact avec la peau : En cas d'irritation cutanée : consulter un médecin. Laver abondamment à l'eau et au savon. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Contact avec les yeux : Rincer abondamment à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations disponibles.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Suivez les conseils du chapitre 4.1.

Aucune recommandation particulière. En cas de doute consulter un médecin.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE LES INCENDIES

5.1 Moyens d'extinction:

Moyen d'extinction approprié

Utiliser un agent extincteur approprié pour étouffer l'incendie avoisinant.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie

Les emballages plastiques et palettes bois sont inflammables.

Danger d'explosion

Aucun danger d'explosion direct.

5.3 Conseils au pompier :

Mesures de protection

Incendie/échauffement : se tenir du côté d'où vient le vent. En cas d'incendie : envisager l'évacuation.

Instructions de lutte contre l'incendie

Tenir compte des liquides d'extinction polluants. Modérer l'emploi d'eau, si possible la recueillir.

Protection en cas d'incendie

Les pompiers doivent porter un équipement approprié de protection et un appareil respiratoire autonome (ARA) avec masque complet fonctionnant en mode de pression positive.

Les vêtements pour sapeurs-pompiers (y compris casques, bottes de protection et gants) conformes à la norme européenne EN 469 procurent un niveau de protection de base contre les accidents chimiques.

SYNERGIE

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ CONFORME AU REGLEMENT (CE) N°453/2010

<u>Chaleur-ignition</u>	Tenir le produit à l'écart des sources de chaleur.
<u>Stockage en commun</u>	Tenir le produit à l'écart des agents d'oxydation
<u>Lieu de stockage</u>	Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Conserver à l'abri des rayons solaires directs.
<u>Prescriptions particulières concernant l'emballage</u>	Conforme à la réglementation correctement étiquetée. Mettre l'emballage fragile dans un conteneur solide refermable.
<u>Matériaux d'emballage</u>	Polyéthylène. Polypropylène.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Engrais liquide.

8. CONTROLES D'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle

Valeur limite d'exposition professionnelle : Données non disponibles.

8.2 Contrôle de l'exposition

Equipement de protection individuelle :



Protection des mains : Gants.

Choix des matériaux des gants : Offrant une bonne résistance.

Demander conseil au fournisseur de gants

Protection oculaire : Lunettes de protection. Dégagement de poussières : lunettes bien ajustables.

Protection de la peau et du corps : Vêtements de protection.

Protection respiratoire : Masque poussière. Porter une protection respiratoire appropriée si la ventilation n'est pas suffisante.

Contrôle de l'exposition de l'environnement : Les émissions provenant de ventilation ou du matériel de fabrication doivent être vérifiés pour s'assurer qu'ils se conforment à la législation.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES ESSENTIELLES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	:	Liquide.
Couleur	:	Brunâtre.
Odeur	:	Caractéristique.
Seuil olfactif	:	Aucune donnée disponible.
pH	:	Aucune donnée disponible.
Point de fusion	:	Sans objet.
Point d'ébullition	:	Aucune donnée disponible.

SYNERGIE

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ CONFORME AU REGLEMENT (CE) N°453/2010

Point d'éclair	:	Aucune donnée disponible.
Taux d'évaporation	:	Aucune donnée disponible.
Inflammabilité	:	Aucune donnée disponible.
Limites explosives	:	Aucune donnée disponible.
Pression de la vapeur	:	Aucune donnée disponible.
Densité de vapeur	:	Aucune donnée disponible.
Densité relative	:	1,18
Masse volumique	:	Aucune donnée disponible.
Solubilité	:	Soluble dans l'eau.
Coefficient de partage	:	Aucune donnée disponible.
Température d'auto-inflammation	:	Aucune donnée disponible.
Température de décomposition	:	Aucune donnée disponible.
Viscosité	:	Aucune donnée disponible.
Propriétés explosives	:	Aucune donnée disponible.
Propriétés comburantes	:	Aucune donnée disponible.

9.2 Autres informations

Aucune donnée disponible.

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité

Stable dans les conditions normales.

Produit de décomposition thermique dangereux : monoxyde de carbone et dioxyde de carbone.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune donnée disponible.

10.4 Conditions à éviter

Eviter les températures élevées et trop faibles (inférieures à 10°C) et l'humidité.

10.5 Matières incompatibles

Ne pas mélanger avec des produits acides (pH < 2).

10.6 Produits de décomposition dangereux

Produit de décomposition thermique dangereux : monoxyde de carbone et dioxyde de carbone.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).

Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).

Cancérogénicité : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).

Toxicité pour la reproduction : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).

Danger par aspiration : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1 Toxicité

Le mélange n'est pas classé dangereux pour l'environnement.

12.2 Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité	Sans objet
Demande biochimique en oxygène (DBO)	Sans objet
Demande chimique en oxygène (DCO)	Sans objet
ThOD	Sans objet
DBO (% de DThO)	Sans objet

Compatible avec l'environnement dans l'utilisation normale du produit. Respecter les doses préconisées et les bonnes pratiques agricoles. Se dégrade naturellement.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Pas d'informations complémentaires disponibles.

12.4 Mobilité dans le sol

Soluble dans l'eau.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT de la directive REACH annexe XIII.
Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB de la directive REACH annexe XIII.

12.6 Autres effets néfastes

Si les conditions adéquates de manipulation sont respectées, aucun problème écologique n'est à craindre.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES A L'ÉLIMINATION

13.1 Méthode de traitement des déchets

Utilisation agricole comme engrais liquide ou élimination par un centre de traitement agréé.
Dans l'Union Européenne, des normes homogènes pour l'élimination des résidus chimiques ne sont pas établies; ceux-ci ont le caractère de résidus spéciaux, et leurs traitements et élimination sont soumis aux législations internes de chaque pays. Il faudra donc, selon le cas, contacter l'autorité compétente, ou bien les entreprises légalement autorisées pour éliminer des résidus.
2001/573/CE: Décision du Conseil du 23 juillet 2001 modifiant la décision 2000/532/CE de la Commission en ce qui concerne la liste des déchets.
Directive 91/156/CEE du Conseil du 18 mars 1991 modifiant la directive 75/442/CEE relative aux déchets.

13.2 Conditionnement contaminé

Les conditionnements et emballages contaminés des substances ou préparations dangereuses recevront le même traitement que les propres produits qu'ils contiennent.
Directive n° 2013/2/UE du Parlement européen et du Conseil, du 07 février 2013, modifiant la Directive n°94/62/CE relative aux emballages et aux déchets d'emballages.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Ce produit n'est assujéti à aucune réglementation internationale et nationale du transport.
Il ne présente aucun danger lors du transport routier, ferroviaire et maritime, à condition de respecter les bonnes pratiques de transport.
Maintenir le produit séparé des produits alimentaires et pharmaceutiques.

15. INFORMATIONS RELATIVES RÉGLEMENTAIRES

15.1 Réglementations/législations particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé, d'environnement

Pas de restrictions selon l'annexe XVII de REACH.
Ne contient pas de substance candidate REACH.

15.2 Evaluation de la sécurité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles.

16. AUTRES INFORMATIONS

Commentaire sur la révision : Les lignes dans la marge indiquent les modifications significatives par rapport à la version précédente.

Date de révision : /

Sources de données

ECHA Website: Information on Registered Substances,
Handbook of Chemistry and Physics CRC Press Inc,
Information des fournisseurs,
BIG-database.

Abréviations et acronymes

REACH = Registration, evaluation and autorisation of chemicals
CLP = Classification, labelling and packaging.

Mentions de danger dans leur intégralité

Ce produit est exclusivement destiné à l'usage décrit sur l'emballage. Avant d'utiliser et de manutention ce produit, lire la fiche de données de sécurité.

Conseils de formation

Ce produit est exclusivement destiné à l'usage décrit sur l'emballage. Avant d'utiliser et de manipuler ce produit, lire la fiche de données de sécurité.

Clause de la société

Les informations contenues dans cette fiche proviennent de sources que nous considérons être dignes de foi. Néanmoins, elles sont fournies sans aucune garantie, expresse ou tacite, de leur exactitude. Les conditions ou méthodes de manutention, stockage, utilisation ou élimination du produit sont hors de notre contrôle et peuvent ne pas être du ressort de nos compétences. C'est pour ces raisons entre autres que nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, dommage ou frais occasionnés par ou liés d'une manière quelconque à la manutention, au stockage, à l'utilisation ou à l'élimination du produit. Cette FDS a été rédigée et doit être utilisée uniquement pour ce produit.

Si le produit est utilisé en tant que composant d'un autre produit, les informations s'y trouvant peuvent ne pas être applicables.